



RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONCOURS « SUPER PÂTISSIER »

OCTOBRE ROSE ET BLEU

Organisé par le CCAS de la Ville d'Ermont

CALENDRIER DU CONCOURS

- **7 octobre 2022 – minuit** : Date limite d'inscription et d'envoi de sa recette au CCAS
- **Du 8 au 10 octobre 2022** : Délibération du jury et sélection des 10 pâtisseries finalistes
- **10 octobre 2022 – 20h** : Communication des résultats aux 10 participants finalistes
- **Mercredi 12 octobre de 14h à 16h** : Dépôt par les candidats des pâtisseries finalistes à la Maison communale des Solidarités Jacques-Berthod
- **12 octobre de 18h à 20h** : Dégustation des pâtisseries par le jury et annonce des résultats (communication sur le site de la ville et page Facebook de la mairie)
- **Dimanche 30 octobre à 11h** : Cérémonie de remise de prix au grand gagnant du défi lors de la clôture du mois « Octobre rose et bleu ».

Article 1 : Organisation

Dans le cadre de sa politique de prévention santé, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ermont, situé 100 rue Louis-Savoie 95210 ERMONT, organise du **13 septembre 2022 au 12 octobre 2022** un concours, à but non lucratif, à l'occasion du mois « Octobre rose et bleu » dédié à la sensibilisation des cancers féminins et masculins. Les inscriptions débuteront le mardi 13 septembre 2022 et s'achèveront le vendredi 7 octobre 2022.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à **toute personne domiciliée à Ermont ou ayant un commerce ouvert sur le territoire d'Ermont** (dans la limite d'une participation par foyer). Toute personne mineure participant à ce concours est réputée le faire sous le contrôle et avec le consentement de ses parents, du ou des titulaires de l'autorité parentale ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux.

Ce concours est **ouvert exclusivement aux pâtisseries amateurs**. Les professionnels de la boulangerie et de la pâtisserie ne sont pas autorisés à participer. Les membres du jury, les élus du Conseil municipal d'Ermont et les organisateurs du concours ne pourront pas non plus participer à ce concours.

La participation est gratuite. Seul le bulletin d'inscription en ligne officialise l'engagement du candidat.

Article 3 : Thème du concours

Les pâtisseries candidates devront avoir une décoration (couleur, figurine...) à **dominante rose et/ou bleue**, en accord avec les couleurs de la charte graphique du thème du mois « Octobre rose et bleu ».

Chaque candidat devra présenter une **pièce faite maison, pour 6 personnes minimum**. La pâtisserie présentée devra pouvoir se découper en 6 parts égales ; du nombre de membres composant le jury de dégustation.

Article 4 : Modalités d'inscription

Pour participer à ce concours, chaque candidat devra remplir le formulaire en ligne dédié sur le site internet de la ville (www.ermont.fr) **avant le vendredi 7 octobre – 18h.**

Chaque candidat devra obligatoirement envoyer une photo de sa création culinaire, accompagnée de sa recette et éventuellement d'une brève description. La pâtisserie devra être nommée par le candidat.

Toute inscription incomplète sera rejetée.

Bon à savoir : des ordinateurs sont à disposition en libre accès à l'accueil de la Maison communale des Solidarités (100 rue Louis-Savoie), aux heures d'ouverture de la structure*, pour celles et ceux qui ne disposent pas d'un accès à internet à domicile.

**Lundi / Mardi : 8h45-12h / 13h30-17h45 ; Mercredi : 13h30 - 20h (fermeture le matin) ; Jeudi : 10h-12h / 13h30-17h45 ; Vendredi : 8h45-12h / 13h30-16h45.*

Article 5 : Étapes du concours et critères d'appréciation

- **ÉTAPE DE PRÉ-SÉLECTION**

À l'issue de la période d'inscription, 10 pâtisseries seront sélectionnées par le jury sur photo, pour être dégustées. Cette pré-sélection (sur 20 points) sera effectuée en tenant compte des critères suivants :

1. Le **respect du thème du concours** (dominante couleur, taille de la pièce...) // 10 points
2. Le **visuel (photo) et la mise en scène** : harmonie d'ensemble et qualité esthétique générale // 6 points
3. L'**originalité** de la pâtisserie // 4 points

Les 10 participants finalistes seront prévenus de leur sélection, par mail, le lundi 10 octobre avant 20h.

- **FINALE ET DÉGUSTATION PAR LE JURY**

Les 10 finalistes retenus devront impérativement déposer leur pâtisserie, **le mercredi 12 octobre 2022 de 14h à 16h** à l'accueil de la Maison communale des solidarités Jacques Berthod (100 rue Louis-Savoie).

Avertissement : chaque pâtisserie présentée à la dégustation devra ressembler à la pâtisserie soumise à candidature lors de l'étape de pré-sélection. À défaut, la participation du candidat pourra être rejetée.

La dégustation du jury aura lieu à huis clos, le mercredi 12 octobre de 18h à 20h.

Le jury établira un classement (sur 20 points) en tenant compte des critères suivants :

1. La **mise en scène** : harmonie d'ensemble et qualité esthétique générale // 4 points
2. La **découpe** : texture et tenue // 4 points
3. Le **goût / la justesse des saveurs** // 12 points

Important : le coût ou le nombre de décorations ne constitueront pas un facteur d'appréciation essentiel. Retiendront tout particulièrement l'attention des membres du jury le sens artistique et créatif et le côté gourmand de la création culinaire.

Article 6 : Composition du jury et attribution

Le jury sera composé de 6 personnes, élus et agents du Centre communal d'action sociale (CCAS) et de la Ville d'Ermont :

- Madame Céline CABOT, maire adjointe, vice-présidente du CCAS
- Madame Najat BENLAHMAR, conseillère municipale
- Madame Manuela GUTIERREZ, conseillère municipale
- Madame Malika SMAILI, Directrice Générale des Services de la ville d'Ermont

- Madame Anna SCHWARZKOPF, Directrice Générale Adjointe des Services de la ville d'Ermont
- Monsieur Cyril MOTTIER, responsable de la Cuisine centrale de la ville d'Ermont.

Chaque membre du jury sera en possession d'une grille commune de critères qui lui permettra après la dégustation d'établir le classement final. Les décisions rendues par ledit comité d'évaluation sont souveraines et incontestables.

La délibération du jury est susceptible d'être filmée et diffusée sur la page Facebook de la ville.

Le candidat qui obtiendra la meilleure note sur 20, sera désigné comme l'unique et grand gagnant du défi « Super Pâtissier » organisé par le CCAS de la ville d'Ermont.

Article 7 : Prix

Les résultats seront communiqués le **mercredi 12 octobre vers 20h**, sur www.ermont.fr et la page Facebook de la ville d'Ermont. Le 1^{er} prix recevra en guise de lot, un bon cadeau d'un repas pour deux à valoir dans un restaurant gastronomique de la ville (valeur : 136 euros TTC).

Ce prix sera **remis en main propre** au gagnant par Monsieur le Maire lors de la cérémonie de clôture du mois « Octobre rose et bleu », le dimanche 30 octobre à 11h dans le Parc de la Mairie.

Article 8 : Droit à l'image

Les participants acceptent que des photos et/ou vidéos de leurs créations culinaires soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la ville d'Ermont (site, facebook, journal municipal, ...).

Les finalistes acceptent par leur acte de candidature, que leur nom et prénom soient communiqués et publiés dans ces mêmes supports pour la promotion du concours. Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie financière ou rémunération sous quelque forme que ce soit.

Article 9 : Acceptation du règlement

L'inscription à ce concours implique de la part des candidats l'acceptation sans réserve de ce règlement, dans son intégralité (y compris au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants et additifs éventuels), ainsi que des décisions prises par le jury qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du présent règlement entraînera l'exclusion du candidat du concours.

Article 10 : Litiges et responsabilité

La responsabilité du CCAS de la ville d'Ermont ne saurait être engagée s'il était amené à annuler le présent concours, l'écarter, le proroger ou en modifier les conditions, en cas de force majeure, d'événement indépendant de sa volonté, ou d'un nombre de participants jugé insuffisant. Le CCAS de la ville d'Ermont pourra annuler ou suspendre tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce concours. Le CCAS de la ville d'Ermont se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer de lot aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. L'annulation du présent concours ne peut faire en aucun cas l'objet d'une compensation financière.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables d'éventuels problèmes liés au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par le CCAS de la ville d'Ermont.

Article 11 : Modifications des données

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement et d'opposition au traitement et à la transmission de données les concernant, en adressant un courrier à l'adresse suivante : M. le Maire d'Ermont, 100 rue Louis Savoie, 95120 Ermont ; ou par mail : mairie@ville-ermont.fr. Les participants peuvent également consulter le Délégué à la protection des données d'Ermont pour toute question relative à leurs droits, par mail : dpo@ville-ermont.fr.

Les informations recueillies sont exclusivement destinées à l'usage interne du CCAS d'Ermont et ne seront aucunement cédées à des tiers.

Article 12 : Consultation du règlement

Le règlement peut être consulté en ligne sur le site www.ermont.fr. Il peut être demandé gratuitement au CCAS d'Ermont en envoyant un courriel à octobrerose@ville-ermont.fr ou en contactant le 01 30 72 38 50.

<u>Renseignements :</u> Ville d'Ermont Direction de la Communication Tél. 01 30 72 38 27	CCAS – Ville d'Ermont 100 rue Louis Savoie BP 40083 – 95120 ERMONT CEDEX
---	--